

ID	FFV Entraîneurs	
1	Commission Centrale d'Arbitrage	
2	Réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile	Rules for Coaches in French Sailing Federation Events
		Non official translation
3	Préambule :	Preamble:
4	Ce texte présente les droits et devoirs des entraîneurs dans le cadre de leurs missions lors des compétitions de la Fédération Française de Voile, telles que définies dans le Règlement Technique.	This document sets out the rights and obligations of coaches during their participation in French Sailing Federation events, as defined in the Technical Regulations.
5	L'entraîneur	The Coach
6	· peut être inclus dans le dispositif de surveillance, avec son accord,	may, with his/her agreement, be included in the safety plan
7	· est porte-parole de son équipe auprès de l'organisateur,	is the spokesperson with the Organising Authority for his/her team,
8	· s'engage à ne donner aucune instruction à ses coureurs pendant qu'ils sont en course (selon la définition des RCV), ·	undertakes to give no assistance to his/her competitors while they are racing (as defined in the RRS),
9	s'engage à respecter les instructions de course (IC), ainsi que les consignes données par le président du comité de course,	undertakes to comply with the Sailing Instructions (SI), as well as instructions from the Chairman of the Race Committee,
10	· s'engage à rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini	undertakes to remain outside the areas where boats are racing, from the warning signal until all boats have finished;
11	· S'engage à respecter la « réglementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile » quand annexée à ce document pour l'épreuve	Undertakes to comply with the "Rules for Coach Boats in French Sailing Federation Events" when it is annexed to this document for the event.
12	· Les entraîneurs peuvent à la demande du comité de course nommer un entraîneur référent	Coaches may, on request of the Race Committee, name a spokesperson for all coaches
13	L'organisateur	The Organizing Authority
14	· ne doit pas inclure l'entraîneur dans son dispositif de surveillance sans son accord,	must not include a coach in the safety plan without his/her agreement,
15	· prévoit un dossier pour chaque entraîneur (IC, organisation, laissez-passer...),	must provide a dossier for each coach (SI, organization, pass, etc.),
16	· peut organiser, avant le début de l'épreuve ou pendant l'épreuve, une réunion avec les entraîneurs et les arbitres,	may organize, prior to or during the event, a meeting with the coaches and officials,
17	· s'engage, dans le cadre de la procédure d'urgence, à faire bénéficier les bateaux entraîneurs des droits et avantages accordés aux bateaux de surveillance de l'organisation (carburant, assurance...)	undertakes, as part of the emergency procedures, to provide the coach boats with the rights and privileges granted to the Organizing Authority's safety boats (fuel, insurance, etc.);
18	· considère l'entraîneur comme l'interlocuteur	considers the coach as the spokesperson for

	de son équipe	his/her team
19	· à la fin de l'épreuve, donne à l'entraîneur les moyens d'accès aux résultats	at the end of the event, provide the coach the means to access the results
20	· le comité de course peut demander aux entraîneurs de nommer un entraîneur référent, interlocuteur privilégié durant le déroulement de l'épreuve	the Race Committee may request the coaches to name a spokesperson, who will be the main contact person for coaches during the event;
21	2 Commission Centrale d'Arbitrage	
22	Annexe	Appendix
23	Règlementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs	Rules for participation of Coach Boats
24	sur les compétitions de grades 3 et supérieurs de la Fédération Française de Voile	in French Sailing Federation events of Grade 3 and above
25	GENERALITES	GENERAL
26	· Les bateaux entraîneurs devront se faire accréditer avant la clôture des inscriptions	Coach boats must be accredited before the end of registration
27	· Dans le cas d'un accès restreint à une zone de départ réglementée par arrêté préfectoral,	If access to starting area is restricted by local government regulations,
28	l'organisateur et la FFVoile établiront une liste des embarcations autorisées à y pénétrer dans le respect des autres dispositions de la présente réglementation, les entraîneurs des Centres d'Excellence de la FFVoile seront accrédités de façon prioritaires.	the Organizing Authority and the French Sailing Federation will prepare a list of boats authorised to enter the starting area, in compliance with other provisions to this regulation; coaches of the French Sailing Federation Centres of Excellence will be given priority for accreditation.
29	· Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les bateaux entraîneurs doivent être stationnés aux emplacements qui leur ont été attribués	When they are not used, coach boats must be parked in the places assigned to them;
30	IDENTIFICATION	IDENTIFICATION
31	· Chaque bateau entraîneur devra arborer l'identification définie par l'autorité organisatrice.	Each coach boat must display the identification required by the Organizing Authority.
32	· Pour une régata internationale, chaque bateau entraîneur devra arborer ses lettres de nationalité noires sur fond blanc soit sur un pavillon d'une taille minimum de 50 cm ´ 40 cm soit sur le capot du moteur.	For an international regatta, each coach boat must display black national letters on a white background, either on a flag with a minimum size of 50 cm by 40 cm or on the engine cover.
33	PENDANT LA COURSE	DURING RACES
34	· Dans la mesure du possible, aucun équipement embarqué à bord d'un bateau d'assistance ne doit dépasser de manière dangereuse de la proue, de la poupe, ou des côtés de ce bateau.	To the extent possible, no equipment onboard a support boat may extend beyond the bow, stern or sides of the boat so as to create a danger.
35	· Les bateaux entraîneurs ne doivent laisser aucun appareil, aucun équipement, bouée, balise mouillés en permanence.	Coach boats must not anchor any apparatus, equipment, buoy or marker.
36	L'utilisation temporaire d'objets flottants est permise pour mesurer le courant.	The temporary use of floating objects is allowed to measure the current.
37	Ces objets doivent être remontés dès que les mesures ont été effectuées.	These objects must be brought aboard once the measurement is done.
38	INFRACTIONS	INFRACTIONS
39	· Toute infraction présumée à cette	Any alleged infraction of this regulation will be

	règlementation pourra être transmise au jury pour instruction.	sent to the jury for a hearing.
40	Suite à cette instruction, le jury peut demander à l'autorité organisatrice de supprimer l'accréditation et les droits d'accès à la compétition de cet entraîneur.	Following this hearing, the jury may request the Organizing Authority to terminate the coach's access accreditation access for the event.
41	· Il est rappelé aux directeurs d'équipe, entraîneurs et autres personnels d'assistance qu'un bateau concurrent pourra être pénalisé pour avoir reçu de l'aide en infraction à la règle 41, Aide extérieure.	All team leaders, coaches and other support persons are reminded that a competitor may be penalized for receiving outside assistance in violation of RRS 41, Outside Assistance.
42	SECURITE	SAFETY
43	· Les bateaux entraîneurs devront respecter les réglementations applicables aux navires de plaisance de moins de 24 mètres (division 240) et les réglementations spécifiques au plan d'eau si elles existent.	Coach boats must comply with regulations applicable to pleasure craft of less than 24 meters ("Division 240") and regulations specific to an area of water, if applicable.
44	· Il est rappelé qu'en l'absence d'un système électronique à commande sans fil, le port permanent du coupe circuit est obligatoire pendant que le moteur tourne,	All are reminded that in the absence of a wireless switch, a kill cord must be worn whenever the motor is running,
45	sauf lorsqu'un déplacement du pilote est requis pour des manœuvres de sécurité réalisées notamment en solitaire et au point mort (assistance, appontage, abordage, mouillage, repêchage,...).	except when the driver must move for safety maneuvers, specifically when alone and with the motor in neutral (assistance, landing, boarding, mooring, recovery, etc.).